

PROTOCOLE D'ACCUEIL
en période épidémique du COVID 19.
Suite au communiqué ministériel du 25 septembre 2020

Ci-dessous les recommandations faites aux parents concernant les mesures barrières, d'hygiène et de préventions pour pouvoir accueillir sereinement les enfants en cette période d'épidémie du coronavirus (COVID 19).

Ce document fait partie d'un protocole plus général que nous avons mis en place pour une bonne prise en charge de vos enfants. Cette partie du protocole général vous incombe et nous vous demandons de bien vouloir le respecter scrupuleusement.

a. CIRCULATION DANS LES LOCAUX

L'accès à la micro-crèche est strictement réservé aux parents et aux professionnelles.

Afin de garantir la sécurité de tous, l'arrivée des accompagnants se fera par l'accès habituel. Cependant, un seul accompagnant **équipé d'un masque** pourra rentrer dans la structure. Deux familles à la fois pourront être accueillies en respectant les mesures de distanciation (1 mètre). En cas d'attente dans l'entrée de la structure veuillez respecter les mesures de distanciation (1 mètre) entre vous. La fratrie qui accompagne l'enfant ne pourra pas rentrer dans le lieu de vie des enfants accueillis et attendra dans l'entrée de la crèche.

b. HYGIENE ET GESTES A TENIR

Dès son entrée dans la structure, l'accompagnant muni de son propre masque (la micro-crèche n'en fournit qu'à ses salariés) devra se déchausser (ou mettre des surchaussures) puis procéder à la désinfection des mains au gel hydro-alcoolique. Pensez à vous laver les mains avant et après la manipulation du masque. Ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser pour se saluer.

Il est rappelé que le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. L'accompagnant conduira ensuite son enfant dans l'espace et laissera les effets personnels de l'enfant comme d'habitude dans son casier.

L'accompagnant est tenu d'appliquer les gestes barrières avec l'équipe et aucun contact direct ne pourra être entrepris avec les professionnelles.

Les enfants se lavent les mains à leur arrivée dans la crèche avant d'aller jouer. Dans la mesure du possible, les doudous et sucettes devront être lavés le plus possible. Nous vous conseillons de laisser une tétine qui restera à la micro-crèche.

Pour rappel, le port du masque est proscrit pour les enfants de 0-3 ans compte tenu du risque d'étouffement.

c. TRANSMISSIONS ET SEPARATION AVEC VOTRE ENFANT

La professionnelle viendra recueillir les informations importantes en gardant la distance nécessaire. Les transmissions du matin comme celles du soir seront complètes mais brèves. Le soir également un seul accompagnant muni d'un masque pourra rentrer dans l'espace. Si les frères et sœurs sont présents (c'est mieux s'ils ne viennent pas), ils devront rester dans le hall d'accueil.

Habituellement ce temps de transmission est plutôt long mais avec cette nouvelle situation, ce temps doit désormais être bref et concis. Il est demandé aux parents de ne pas trop s'attarder une fois les transmissions effectuées. Cependant les Éducatrices de Jeunes Enfants, pendant leur temps de détachement ainsi que la direction resteront joignables par téléphone si besoin.

d. PROTOCOLE MEDICAL

Les signes évocateurs de la Covid19 sont précisés. Chez l'enfant, selon l'avis du Haut Conseil de Santé Publique, les signes évocateurs de la Covid19 sont **une infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre, ou les manifestations cliniques suivantes lorsqu'elles sont de survenue brutale :**

- Asthénie inexplicquée (fatigue générale) ;
- Myalgies inexplicquées (douleur musculaire) ;
- Céphalées (maux de tête) en dehors d'une pathologie migraineuse connue ;
- Anosmie ou hyposmie sans rhinite associée (perte de l'odorat sans obstruction nasale);
- Agueusie ou dysgueusie (perte du goût) ;
- Altération de l'état général (fatigue inexplicquée, apathie, somnolence) ;
- Diarrhée

Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19. L'enfant présentant plusieurs ou l'un de ces signes évocateurs de la Covid19 ne peut être accueilli ou confié. Sauf dans les cas d'urgence, il est recommandé de consulter un médecin lorsque l'enfant demeure symptomatique au bout de trois jours.

Lorsque les symptômes évocateurs de la Covid19 durent moins de trois jours ou lorsque le médecin consulté n'a pas identifié l'enfant comme « cas possible », l'enfant peut être à nouveau accueilli après la disparition des symptômes et signes cliniques banaux évoquant une infection automno-hivernale.

Si les symptômes apparaissent pendant que l'enfant est accueilli :

Nous vous demanderons de venir chercher votre enfant au plus vite et de consulter sans délai un médecin. La décision sera prise par l'équipe de direction, la puéricultrice.

Pour le retour de l'enfant, la présentation d'une attestation médicale n'est pas obligatoire.

Le retour de l'enfant est possible dès que les parents signalent un résultat négatif du test RT-PCR ou que le médecin consulté a écarté la suspicion de Covid-19.

Le cas échéant, il peut être demandé aux parents de produire une attestation sur l'honneur.

Dans tous les cas, les parents de l'enfant sont invités à consulter un médecin si les symptômes perdurent au-delà de trois jours.

ISOLEMENT :

Chez un cas confirmé symptomatique, la durée d'isolement est portée à 7 jours à partir de la date de début des symptômes. S'il y a encore de la fièvre au 7^e jour, l'isolement est maintenu jusqu'à 48h après la fin de la fièvre. Chez l'enfant, la persistance d'autres signes (rhinorrhée, toux, etc.) ne justifie pas de prolonger l'isolement au-delà de 7 jours.

Chez un cas confirmé asymptomatique, la durée d'isolement est également de 7 jours à partir de la date de prélèvement du test positif. Si la personne développe des symptômes, l'isolement est prolongé d'une durée de 7 jours à partir de la date des débuts des symptômes.

CONTACT A RISQUE :

Sur la base de l'avis du Haut conseil de la santé publique du 17 septembre, les critères d'identification des « contacts à risque » évoluent pour tenir compte de la spécificité épidémiologique des jeunes enfants et du port du masque de protection. Le seul fait qu'un professionnel soit Covid+ (cas confirmé) n'implique pas que les enfants accueillis et les autres professionnels soient identifiés comme « contacts à risque » à condition que le professionnel Covid+ ait bien porté en permanence un masque de protection, de type chirurgical, et pour les autres professionnels qu'ils aient porté également un masque. De même, lorsqu'un enfant accueilli est confirmé Covid+, les professionnels intervenus auprès de lui ne sont pas automatiquement identifiés comme « contacts à risque » à condition qu'ils aient porté en permanence un masque de protection en sa présence, de type chirurgical.

Les données de la littérature montrent, à ce stade des connaissances, que le risque de transmission existe principalement d'adulte à adulte et d'adulte à enfant et rarement d'enfant à enfant ou d'enfant à adulte). Enfin, lorsqu'un enfant accueilli est confirmé Covid+, il n'y a pas lieu d'identifier comme contacts à risque les autres enfants accueillis avec lui.

Professionnels :

N'a a priori pas à être identifié contact à risque :

- Le professionnel ayant travaillé auprès d'un professionnel Covid+ dès lors que lui-même et le professionnel Covid+ portaient des masques de protection ;
- Le professionnel ayant travaillé auprès d'un enfant Covid+ dès lors que lui-même portait en permanence un masque de protection. Dans toutes les autres situations, le professionnel peut être contact à risque. Une évaluation du niveau de risque du contact est réalisée.

Enfants :

N'a a priori pas à être identifié contact à risque :

- L'enfant ayant été accueilli par un professionnel Covid+ qui portait en permanence un masque de protection ;
- L'enfant ayant été accueilli avec un enfant Covid+, à l'exception de la situation où trois enfants d'une même unité d'accueil (de fratries ou de foyers différents) seraient positifs au Covid19 sur une période de 7 jours (dans ce cas précis, tous les enfants doivent être considérés contacts à risque). Dans toutes les autres situations, l'enfant peut être contact à risque. Une évaluation du niveau de risque du contact est réalisée.

Les personnes identifiées comme contact à risque, qu'elles soient symptomatiques ou asymptomatiques, font l'objet d'une mesure de quarantaine sans délai, correspondant à un isolement d'une durée minimale de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

e. ORGANISATION DE LA JOURNÉE

Malgré ce contexte qui nous pousse à adapter nos pratiques, nous continueront à veiller à ce que vos enfants soient accompagnés dans un cadre rassurant afin de maintenir une qualité d'accueil qui nous est chère. Nous ferons le nécessaire pour que leur quotidien ne change pas, pour préserver leur insouciance et les reconforter si cela est nécessaire. C'est pour cette raison qu'il ne pourrait y avoir des mesures de distanciation entre eux et les professionnelles.

La disposition de la salle d'activités et l'organisation des espaces pourront être revues si nécessaire par les équipes. Les temps de jeu en extérieur seront privilégiés. Nous proposerons des activités avec du matériel pouvant être nettoyé facilement.

Le recours à des intervenants extérieurs et l'accueil de stagiaires est possible.

Résumé :

Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle.

Pour protéger les enfants et les professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19.

- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer.
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer.

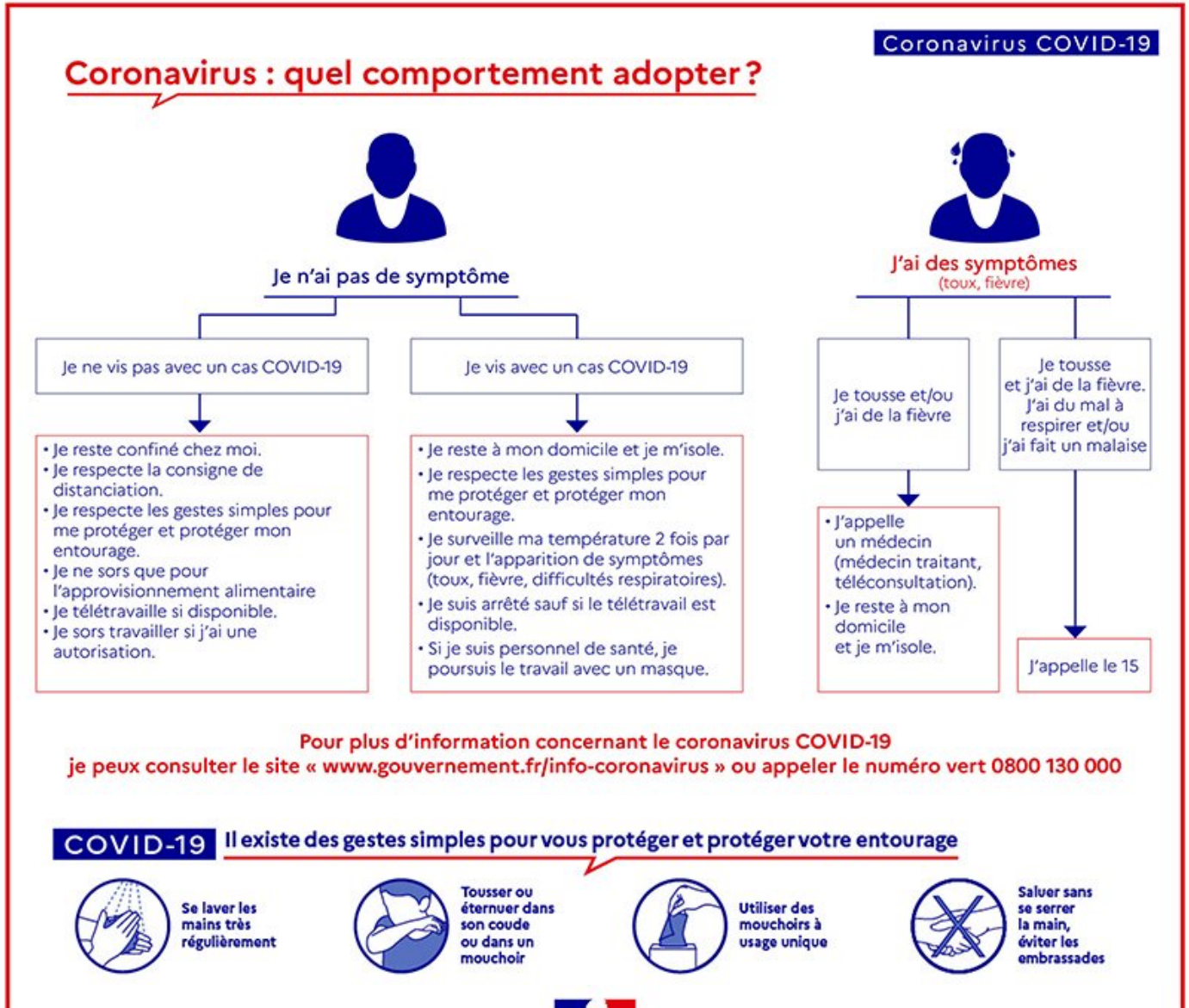
- Consulter sans délais un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou chez un membre du foyer.
 - Ne pas confier son enfant s'il présente des symptômes évocateurs de la Covid-19, en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR.
 - Ne pas confier son enfant s'il est testé positif à la Covid-19, respecter le temps d'isolement.
 - Ne pas confier son enfant si un membre du foyer présente des symptômes de la Covid-19.
 - Ne pas confier son enfant si celui-ci est identifié comme contact à risque ; respecter la mesure d'isolement.
 - Fournir une attestation sur l'honneur lorsque l'établissement en demande un.

Nous restons à votre disposition si besoin. N'hésitez pas à contacter l'équipe de direction pour toutes questions ou renseignements complémentaires.

Prenez soin de vous...et des autres.

Karine VOGT (Directrice Puéricultrice)

f. DOCUMENTS OUTILS



COVID-19

CORONAVIRUS, QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :



Toux



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos.
Si vous ressentez ces premiers signes :



Restez chez vous
et limitez
les contacts
avec d'autres
personnes



N'allez pas directement
chez votre médecin, appelez-le
avant ou contactez le numéro
de la permanence de soins
de votre région

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)